

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

**VILLE DE DIEUZE**

**Séance du 27 janvier 2026 à 19 heures 00 minute  
Salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville de Dieuze**

## **Etaient présents :**

Mme Claudine BAU, Mme Isabelle BECK, M. Lahcen BERDOUZI, Mme Agathe DREISTADT, M. Christophe ESSELIN, M. Bernard FRANÇOIS, M. Michel HAMANT, Mme Francine HERBUVEAUX, M. Daniel HOCQUEL, Mme Anne-Marie JACQUOT, M. Jérôme LANG, M. Bernard LOUIS, M. Christian MIESCH, M. Michel NEUVILLER, Mme Isabelle PETIT-FONTAINE, Mme Sylvie RESCHWEIN, M. Dominique SASSO, Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ, M. Daniel SCHWARTZ, Mme Sylvie TORMEN.

## **Procurations :**

Mme Sandrine PIERRON donne pouvoir à M. Christophe ESSELIN, Mme Myriam RAUCH donne pouvoir à M. Dominique SASSO.

**Absente :** Mme Laurence OBELLIANNE.

## **COMMUNICATIONS :**

### **Le maire salue l'assemblée.**

Michel HAMANT informe l'assemblée :

- le samedi 7 février à 20 h 00, une pièce de théâtre organisée par l'association FE.M's J'ose Dire...J'ose Vivre et mise en scène par la compagnie " Les Tréteaux " de Sarrebourg, sera présentée à La Délivrance.
- 18 dieuzois décédés en novembre 1944 ont été reconnus " Morts pour la France " par l'Office Nationale des Combattants et Victimes de Guerre.

Sylvie RESCHWEIN informe l'assemblée :

- c'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que s'est tenu le dimanche 18 janvier dernier le traditionnel repas des Aînés. L'animation musicale, assurée par l'orchestre Christalys, a accompagné ce moment, contribuant pleinement à la réussite de cette belle journée.

Dominique SASSO informe l'assemblée :

- le terrain synthétique de foot à 5, dénommé Terrain Alain STEINMETZ, a été inauguré le samedi 24 janvier à 11 h 00.
- la cérémonie des Trophées du Sport 2025 pour les sportifs dieuzois se déroulera le jeudi 12 février à 18 h 30 à la Délivrance. La pose officielle du panneau « VILLES SPORTIVES » aura lieu le même jour à 17 h 00 au rond-point de l'entrée de Dieuze via Gelucourt.

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Puis il passe à l'ordre du jour :

Point n° 26/I/01	Personnel communal. Création d'emploi
Point n° 26/I/02	Convention de mise à disposition de locaux communaux commune de Dieuze/Communauté de Communes du Saulnois/MJC centre social
Point n° 26/I/03	Budgets 2025. Ouverture de crédits 2026
Point n° 26/I/04	Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 16 juillet 2025

oOo-oOo-oOo-oOo

### **Point n° 26/I/01 : PERSONNEL COMMUNAL. CREATION D'EMPLOI**

Le conseil municipal,  
entendu M. Michel HAMANT, adjoint délégué,  
VU le code général de la fonction publique ;  
VU le tableau des emplois ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Compte tenu du fonctionnement du service urbanisme, aménagement et patrimoine, il convient de créer un poste correspondant aux missions et aux compétences nécessaires à la gestion du service,

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi à temps complet pour le service précité à compter du 1<sup>er</sup> février 2026.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de rédacteur territorial.

Si cet emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP. Il devra dans ce cas justifier des compétences requises. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur territorial, sur la base du 8e échelon.

après délibération

décide :

- d'adopter la proposition du maire.
- de modifier ainsi le tableau des emplois.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE : voté à l'unanimité

### **Point n° 26/I/02 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX COMMUNE DE DIEUZE/COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS/MJC CENTRE SOCIAL**

Le conseil municipal,  
entendu Mme Francine HERBUVEAUX, adjointe déléguée,

VU la délibération du conseil municipal n° 25/II/07 du 20 mars 2025 autorisant le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux communaux à la Communauté de Communes du Saulnois pour son pôle Affaires sociales et familiales pour la réalisation d'activités décentralisées intercommunales,

VU la convention de mise à disposition de locaux au profit de l'activité des services petite enfance itinérants de la Communauté de Communes du Saulnois signée par la CCS et la Commune de Dieuze le 12 mai 2025,

considérant que la C.C.S. souhaite intégrer les locaux de la MJC Centre social afin de couvrir une population plus importante,

après délibération

- autorise le maire à signer une nouvelle convention à intervenir entre la Commune de Dieuze, la C.C.S. et la MJC Centre-Social au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité

### Point n° 26//03 : BUDGETS 2025. OUVERTURE DE CREDITS 2026

Le conseil municipal,  
entendu son président

considérant que la nécessité d'autoriser l'ouverture de crédits 2026 pour le paiement des factures d'investissement,

après délibération

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans les limites suivantes :

#### Ville

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2025	Autorisation 2026
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>43 152.00</b>	<b>10 788.00</b>
<b>2031</b>	<b>Frais études</b>	43 152.00	10 788.00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>45 000.00</b>	<b>11 250.00</b>
20422	Bâtiments et installations	45 000.00	11 250.00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>337 860.00</b>	<b>84 465.00</b>
2111	Terrains nus	20 000.00	5 000.00
21318	Autres bâtiments publics	10 000.00	2 500.00
21328	Autres bâtiments privés	159 000.00	39 750.00
21838	Autres matériels informatiques	45 300.00	11 325.00
2188	Autres immobilisations corporelles	103 560.00	25 890.00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>4 726 706.27</b>	<b>1 181 676.56</b>
2313	Construction	3 680 600.00	920 150.00
2315	Installation, matériel et outillage technique	1 046 106.27	261 526.56

**Assainissement**

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2025	Autorisation 2026
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>10 000.00</b>	<b>2 500.00</b>
2188	Autres	10 000.00	2 500.00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>380 398.00</b>	<b>95 099.50</b>
2313	Construction	269 898.00	67 474.50
2315	Installation, matériel et outillage technique	110 500.00	27 625.00

**Eau**

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2025	Autorisation 2026
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>205 000.00</b>	<b>51 250.00</b>
2182	Matériel de transport	190 000.00	47 500.00
2188	Autres	15 000.00	3 750.00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>437 247.00</b>	<b>109 311.75</b>
2313	Construction	277 247.00	69 311.75
2315	Installation, matériel et outillage	160 000.00	40 000.00

**Funérarium**

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2025	Autorisation 2026
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>57 872.00</b>	<b>14 468.00</b>
2182	Matériel de transport	52 250.00	13 062.50
2188	Autres	5 622.00	1 405.50
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>4 195.00</b>	<b>1 048.75</b>
2313	Constructions	4 195.00	1 048.75

**Eaux industrielles**

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2025	Autorisation 2026
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>7 786.79</b>	<b>1 946.69</b>
2313	Construction	2 286.79	571.69
2315	Installation, matériel et outillage	5 500.00	1 375.00

VOTE : voté à la majorité (1 contre – 4 abstentions)

**Point n° 26/I/04 : VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) EN DATE DU 16 JUILLET 2025**

Le conseil municipal,  
Entendu son président,  
VU le rapport de la CLECT en date du 16 juillet 2025 validé par délibération de la CCS en date du 26 novembre 2025,

VU la délibération de la Communauté de Communes du Saulnois n° CCSDCC25053 Finances – RH – Marchés publics du 26 novembre 2025 portant modification de l'intérêt communautaire « Action Sociale d'Intérêt Communautaire » intégrant la signature et la coordination d'un Contrat Local de Santé & Transfert des ZAE Nord-Est et de la Tuilerie à la Communauté de Communes du Saulnois – Validation du rapport de la CLECT et révision des Attributions de Compensations,

Considérant l'obligation de l'approbation des conclusions de la CLECT par les communes membres,

après délibération

- approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Saulnois du 16 juillet 2025, concernant la modification de l'intérêt communautaire « Action Sociale d'Intérêt Communautaire » intégrant la signature et la coordination d'un Contrat Local de Santé & Transfert des ZAE Nord-Est et de la Tuilerie de Dieuze à la Communauté de Communes du Saulnois.
- approuve, sous réserve de l'approbation du rapport de la CLECT correspondant, par la majorité qualifiée des communes membres, le principe de révision des attributions de compensation 2025 par suite du transfert des ZAE impactant les Attributions de Compensation de la commune de Dieuze, à savoir l'Attribution de Compensation 2025 est de 552.522,83 €, montant correspondant à l'Attribution de Compensation 2024 – 67.186,10 € de charges de renouvellement du transfert de la ZAE Nord-Est et de La Tuilerie.
- charge le maire de notifier cette décision au Président de la Communauté de Communes du Saulnois.

VOTE : voté à la majorité (1 abstention)

oOo-oOo-oOo-oOo

**Divers :**

Bernard FRANÇOIS pose la question sur la prise en charge par la commune de la dépose des nids de frelons asiatiques.

Il signale qu'il reste encore 10 lampes à changer à la Délivrance. Vu avec l'agent concerné. Confirmation du maire.

Il demande à quel moment sera mis en ligne le rapport d'activités 2024.

Réponse du maire : on attend le retour des conseillers, il sera publié sous peu

Bernard FRANÇOIS pose la question au sujet du personnel.

Réponse de la DGS par mail.

Christophe ESSELIN revient sur la précision demandée dans le cadre du RI et précise que la Communauté de Communes du Saulnois a déjà mis en route.

Mini débat entre Christophe ESSELIN et Daniel HOCQUEL sur la vente à HET et le projet de rénovation contre la construction d'une nouvelle déchetterie.

Daniel HOCQUEL annonce que Christophe ESSELIN a fait une erreur d'appréciation concernant le manque du foncier. Cela est malsain.

Bernard LOUIS demande un relevé cadastral au sujet de la parcelle le long des bandes RETIA.  
Remarque concernant le point 3 : une rectification est à faire concernant le budget eaux industrielles.

Le maire revient sur les questions posées par Bernard FRANÇOIS concernant le site des Salines : la réponse donnée par la DRAC est complète.

Réponse de Bernard FRANÇOIS : la DRAC ne sert à rien. Propos grave et assumé.

Christophe ESSELIN pose la question au sujet du versement de 5.000 € par le 18<sup>e</sup> RIT au syndicat de la piscine pour l'utilisation des bassins à la piscine de Val de Bride.

Il a remis le tableau des reversements à la journaliste du Républicain Lorrain et a refusé la réponse technique, confirmant la somme de 400k€ versée à la piscine dans le cadre de l'enveloppe du CRSD.

Question sur le projet ALMA : débat très en détail sur l'exploitation de la ressource en eau et la décarbonisation avec des moyens de transport plus écolos.

On revient sur le fonctionnement de Lisbeth, commune en gestion intégrée de son forage + usine d'eau.

oOo-oOo-oOo-oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 07.